

Pour diffusion immédiate

Pierre Jetté nommé maire suppléant de Brossard

Brossard, le 15 mai 2019 – Lors de l'assemblée publique du 14 mai dernier, le conseil municipal de Brossard a désigné Monsieur Pierre Jetté, conseiller municipal (secteurs O-N-I), pour agir à titre de maire suppléant. Cette nomination entre en vigueur le 15 mai 2019, et ce, pour une durée indéterminée.

Monsieur Jetté possède et exerce les pouvoirs de la maire lorsque celle-ci est absente du territoire ou est dans l'impossibilité de remplir les devoirs liés à sa charge. À ce titre, Monsieur Jetté pourrait être appelé à soumettre à ses collègues toutes informations et suggestions relatives au bien-être et au progrès de la communauté brossardoise pour adoption par le conseil des règlements, résolutions, obligations ou contrats octroyés par la Ville. De plus, il pourrait s'assurer que les dispositions contenues aux règlements soient fidèlement et impartialement mises à exécution.

Enfin, mentionnons que Monsieur Jetté pourrait également être appelé à maintenir l'ordre et le décorum en présidant une séance du conseil de Ville ou à adresser la parole aux membres d'organismes lors d'événements spéciaux.

Conformément à la Loi sur les cités et villes, une municipalité est tenue d'avoir en tout temps un maire suppléant.



Lors de l'assemblée publique du 14 mai dernier, le conseil municipal de Brossard a désigné Monsieur Pierre Jetté, conseiller municipal (secteur O-N-I), pour agir à titre de maire suppléant à compter du 15 mai, et ce, pour une durée indéterminée.

– 30 –

Source : Direction des communications
Ville de Brossard
450 923-6311